



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Jeudi 5 décembre Statuts, salaires, retraite, code pénal : les raisons de la colère. Toutes et tous en grève et dans la rue !

Depuis son arrivée au pouvoir le président Macron et son gouvernement mènent une politique de destruction des principes de solidarité posés par la Conseil National de la Résistance au lendemain de la guerre. Par son action, il multiplie les cadeaux aux plus riches et réduit les moyens destinés aux populations les plus fragilisées. Les changements des modalités d'attribution des APL ou des droits au chômage en sont les exemples les plus récents ! Ce faisant, le gouvernement fait le terreau de l'extrême droite.

Le 5 décembre 2019, de nombreuses organisations syndicales appellent à la grève pour s'opposer au projet de réforme des retraites porté par le gouvernement. Une fois de plus, les populations les plus vulnérables sont touchées et inquiétées en effaçant le principe de solidarité intergénérationnelle et en élargissant la part des retraites à la capitalisation individuelle.

Pour le SNPES-PJJ/FSU, il s'agit d'un changement profond de modèle de société particulièrement pénalisant pour les fonctionnaires des services publics. Le rapporteur du projet propose d'une part de calculer le montant de la retraite en prenant en compte l'ensemble des revenus de la carrière soit 42 ou 43 ans et d'autre part l'acquisition de points cotisés. De plus la valeur du point fluctuera selon le PIB national de l'année cotisée et de l'année de versement. **Cela entraînera pour certain.e.s une baisse de 30 % des pensions.**

Mais les sujets de mécontentement sont bien plus nombreux : la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » votée de manière scélérate au cours de l'été porte un coup majeur à la notion même de service public :

- en généralisant la précarité au travers du **développement de l'emploi de non titulaires**, en confiant une partie des missions du service public au privé, en assouplissant les règles permettant de supprimer des services et des postes de fonctionnaires.
- **en supprimant les CAP** et en instaurant des modalités de mutation et d'avancement issues du privé. Dorénavant, en l'absence de représentant.e.s syndicaux.ales des personnels, la DPJJ aura tout le loisir de « gérer » la carrière des agents dans le plus grand arbitraire et l'opacité la plus totale. En bon élève zélé, le ministère de la Justice a même décidé de supprimer la référence au barème, à l'exception des surveillant.e.s pénitentiaires!

A la PJJ :

- **En abrogeant l'ordonnance du 2 février 1945** et en lui substituant à marche forcée un **Code Pénal de Justice des Mineur.e.s**. Ce gouvernement affiche un nouveau tournant sécuritaire et renforce sa politique d'enfermement en consacrant une grande partie des moyens de la PJJ à la création de centres fermés. Contrairement à la communication mensongère qui en est faite, ce projet contribue à rapprocher la justice des enfants de celle des adultes, battant en brèche ses spécificités et ses principes et en désignant une partie de la jeunesse comme une classe dangereuse. Les missions éducatives sont dévoyées au profit de missions majoritairement probatoires, à visée comportementaliste. Au lieu de laisser du temps aux enfants les plus en difficulté, la machine judiciaire s'emballe et les broie à coups de procédures accélérées et de réponses pénales inadaptées.

- En ce qui concerne la situation des personnels, les conditions de travail sont de plus en plus dégradées. La politique statutaire menée par le ministère et la DPJJ démontre le mépris affiché pour les missions et les personnels qui les exercent. Les exemples sont nombreux, **les adjoint.e.s administratif.ve.s** sont toujours en attente de la requalification de leur poste en catégorie B, les **adjoint.e.s techniques** sont toujours cantonné.e.s en catégorie C sans espoir de promotion sociale, les **PT** attendent désespérément l'application du PPCR, la tenue des CAP d'avancement et la reprise du recrutement. **Les psychologues** sont toujours sous la menace d'une perte d'identité professionnelle au travers du statut ministériel, **les éducateur.trice.s et ASS** se désolent d'un A minuscule alors que **les RUES** viennent de se voir imposer un petit A...que dire **des CSE** qui chaque jour voient leur corps s'éteindre à petit feu.

A ce mécontentement l'administration vient de répondre par la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) véritable « **prime au mérite** » qui viendra encore plus détruire les collectifs de travail et mettre les agents en concurrence.

Le SNPES-PJJ/FSU revendique :

- **le maintien d'un régime de retraite** par répartition qui s'appuie sur la solidarité intergénérationnelle et reconnaît la pénibilité des missions exercées au sein de la PJJ.
- Le **dégel du point d'indice** et l'ouverture de négociations salariales pour l'ensemble des corps
- **L'intégration des primes** dans le salaire
- L'abrogation de la loi dite « de transformation sociale » et **le maintien des CAP**
- la réouverture des chantiers statutaires permettant **la reconnaissance et la valorisation des missions** exercées par l'ensemble des personnels de la PJJ.
- **L'abandon du projet de code de justice pénale des mineur.e.s** et une réforme ambitieuse de l'ordonnance de 1945 expurgée des mesures sécuritaires qui s'y sont empilées.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle l'ensemble des personnels à être en grève massivement et à se retrouver dans la rue. Seul un rapport de force conséquent fera reculer le gouvernement dans son entreprise de destruction des structures collectives de protection sociale obtenues par les luttes au cours des 70 dernières années.

De nombreux secteurs sont déjà en lutte, que ce soit à l'hôpital public, à la SNCF, la RATP, chez les femmes de ménages du groupe ACCOR ou encore chez les livreurs de DELIVEROO.

Depuis des mois, le mouvement des gilets jaunes a rendu visible la capacité de contestation de la population qui se retrouve confrontée à « la fin du mois » et dans le même temps la jeunesse lutte pour éviter « la fin du monde ».

Face à l'entêtement de ce gouvernement, seule une mobilisation d'ampleur et convergente de l'ensemble des salarié.e.s du privé comme du public s'impose.

Le 5 décembre sera la première occasion d'exprimer les nombreuses colères et de les fédérer afin de mettre un coup d'arrêt à cette politique afin d'engranger des victoires contre un gouvernement qui n'a comme réponse que la répression et la division. Face à la surdité du pouvoir politique et à la nécessité qui en découlerait d'amplifier cette mobilisation dans les semaines à venir, nous invitons les personnels en grève à rejoindre les assemblées générales interprofessionnelles qui seront organisées à l'issue de cette journée. D'ores et déjà des préavis de grève sont déposés pour tout le mois de décembre.

Soyons le plus nombreux.ses possible dans la rue pour en finir avec les inégalités de classe, pour lutter contre toute forme de discrimination, pour la défense des acquis sociaux, pour des services publics de qualité et en nombre, pour l'avenir de notre jeunesse !